

Commune de

GUISCARD

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

REVISION

**DOCUMENT
PROVISoire**

ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
12 AVR. 2021

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

NB : La terminologie « eau potable », telle qu'utilisée dans l'ensemble du dossier de PLU, doit être entendue comme « eau destinée à la consommation humaine ».

La commune de Guiscard est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par le SIVOM de Guiscard, qui regroupe 26 communes. L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ.

L'eau potable distribuée provient de deux captages interconnectés : l'un sur Guiscard dénommé « La Faisanderie », l'autre en limite du territoire de Crisolles dénommé « Rimbercourt ». L'eau pompée est stockée dans deux réservoirs : l'un à Fréniches d'une capacité de 400 m³, l'autre à Crisolles d'une capacité de 500 m³.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg de Guiscard présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm dans les rues principales, en particulier sur l'artère nord-sud où les canalisations sont dédoublées. D'autres canalisations de diamètre important constituent l'ossature du réseau d'adduction, notamment une canalisation de 200 mm dans les rues du Jeu d'Arc / Florence Adrian / de la Reconnaissance.

La distribution de l'eau est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. C'est le cas par exemple de la rue du Chemin Blanc, de la rue Charles Herbert, de la rue du Château.

De plus, certaines voies sont alimentées par des canalisations en antenne (non bouclées), c'est le cas notamment de certaines voies en impasse.

Les hameaux de Béthancourt et Tirlancourt, ainsi que le château de Mesmy, sont alimentés par une canalisation de 100 mm de diamètre, tandis que les hameaux de Buchoire, Rouvrel et Beines sont alimentés par des canalisations de 60 ou 80 mm ; il en est de même des différentes fermes isolées.

La qualité de l'eau sur la commune est aujourd'hui satisfaisante.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, dont la gestion est assurée par le Syndicat d'Épuration du Nord Noyonnais. L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du bourg de Guiscard. En revanche, tous les hameaux et écarts bâtis disposent d'un assainissement individuel.

Le réseau collectif d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relèvement qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques. Dans le bourg de Guiscard, il est répertorié 3 postes de refoulement (rue du Château, rue Hélène Versepuy, square Jean Moulin).

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration intercommunale de Noyon, dont la capacité de traitement est de 33 000 équivalents-habitants.

Le plan du réseau d'assainissement des eaux usées est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le **zonage d'assainissement**, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28/07/2000, a confirmé l'assainissement collectif sur le bourg de Guiscard et l'assainissement individuel sur l'ensemble des hameaux.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ S'agissant des **eaux pluviales**, la commune dispose d'un réseau collecteur, qui est déployé sur une majeure partie du bourg, notamment sur l'artère nord/sud (rue Marcel Poulin / rue du Général Leclerc).

Le plan du réseau d'assainissement des eaux pluviales est annexé au dossier de PLU (pièce n°6c).

Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière de la Verse.

D'importants aménagements ont été réalisés après la survenue des inondations des 7 et 8 juin 2007 qui ont occasionné d'importants dégâts dans le bourg de Guiscard.

Les premiers travaux ont consisté en la création d'un bassin d'orage de 3 000 m³ à hauteur de la rue de la Tombelle (face à la rue Florence Adrian), et en l'aménagement d'une noue drainante le long de la rue de la Tombelle et du collège.

Par la suite, un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) a été engagé en 2013 suite à cet événement exceptionnel. Le PAPI de la Verse s'appuie sur une étude globale de lutte contre les inondations et de renaturation des cours d'eau, qui a été réalisée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse. L'Entente Oise-Aisne – Etablissement public territorial de bassin – est chargé de l'animation et de la coordination de ce programme.

C'est dans ce cadre que des travaux très importants ont été réalisés sur la commune de Guiscard, au premier rang desquels la réouverture de la rivière de la Verse dans sa traversée du village (remise du lit à ciel ouvert alors qu'elle était auparavant totalement busée). Cette action emblématique du PAPI de la Verse, dont les travaux se sont achevés pour l'essentiel en 2020, a profondément changé l'image du cœur de bourg.

Ces aménagements conduisent à une amélioration très sensible de la gestion des eaux pluviales sur la commune.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN).

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Une déchetterie est située sur le territoire de Guiscard, dans la « zone d'activités de l'Equipée ».